



Bienvenue

à toutes les équipes
Parisiennes

14 700
licenciés
licenciées

148 CLUBS

BÉNÉVOLE

AU SEIN DU DISTRICT PARISIEN

Vous êtes disponible à compter de la saison 2021 & 2022, le District Parisien est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District Parisien de Football

6, Avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS.

Mail : secretariat@DISTRICT75FOOT.fff.fr

DEVENEZ

Journal n°2

(date de parution tous les jeudis)


Saison
2021/2022

ÉVÉNEMENT

RESERVEZ VOTRE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021, tous les clubs sont invités à l'Assemblée Générale qui se tiendra à 9h. (lieu à définir)



Sommaire

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-verbaux
- Annexes 

Contacts

Nous sommes à votre entière disposition

du **LUNDI** au **VENDREDI**
de 10h à 13h et de 14h à 18h

ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BÉDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL:

SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE: <https://district75foot.fff.fr>

Commissions de la Semaine

LA COMMISSION D'ORGANISATION
DES COMPÉTITIONS
ET LA
COMMISSION FÉMININE

« Parisiennes O'foot »

ACP15

Es 16

Paris 13 Atlético

Solitaire

Sans club



Ce week-end, le district a organisé une rencontre spécialement pour les filles de 6 à 9 ans licenciées ou non, au stade Pershing à Vincennes. C'est la première matinée de la saison des « Parisiennes o'foot », merci aux 6 clubs et aux filles non licenciées qui étaient au rendez-vous , elles ont participé à des ateliers techniques avec tirs au but et des matchs de 5 contre 5. Les filles présentes qui jouent actuellement en mixité, étaient ravies de cet événement, encouragées par les membres de la commission technique du district 75 et leurs parents. Cette belle matinée s'est terminée sur une démonstration de freestyle de Matéo SERRI, le champion du monde. Les footballeuses sont reparties avec des étoiles dans les yeux, une collation et des lots.

Nous espérons vous voir encore plus nombreuses pour les prochains événements afin de promouvoir le football féminin.

LE COMITÉ DIRECTEUR S'EST RENDU AUX PREMIERS MATCHS DU **DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL**

À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DU DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL, QUI A EU LIEU LES 25 ET 26 SEPTEMBRE, LE COMITÉ DIRECTEUR S'EST RENDU SUR LES TERRAINS POUR ASSISTER AUX COUPS D'ENVOI DES PREMIÈRES RENCONTRES.



Photo d'avant match de Paris 13 Atletico 3 et Paris Sport Culture en présence du comité directeur du District Parisien de Football.©

Phillipe SURMON, le président du district, Francis MARTIN, Nuno Filipe MIGUEL et Mustapha BEN AYED, membres du comité directeur ont assisté, sous le soleil parisien, à la rencontre de D2 U14 opposant le Paris 13 Atletico 3 et Paris Sport culture.

Ensuite, le dimanche 26 après-midi, les membres du comité directeur se sont déplacés sur les différents terrains parisiens afin de pouvoir assister à la première journée des matchs de Seniors D1.



Photo de Nuno Filipe MIGUEL et Jean BLEHOUIN donnant le coup d'envoi de la rencontre entre Solitaire et le Salésienne. ©



M. Laurent Bruder, représentant du Futsal au Comité Directeur était présent pour le premier match de Futsal D1 le dimanche 25 septembre au Gymnase de la Plaine afin d'assister au match Paris Elite contre Speals.



MATCHS DE COUPE DE FRANCE SENIORS DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021

4^{ème}
TOUR

Le mercredi 22 septembre s'est déroulé le tirage au sort du 4^e tour de la Coupe de France masculine.

Les matchs auront lieu le week-end du 2 et 3 octobre.

A l'issue du 3^e tour, six clubs du District Parisiens sont encore en lice, découvrez leurs adversaires :

COUPE DE FRANCE		4 ^e tour 2021/2022	
Salésienne de Paris D1	-	Ponthierry US D2	
Paris 15 AC R2	-	Meaux CS N2	
Suresnes JS D1	-	Paris Atletico N2	
Deuil Enghein FC D2	-	Parisienne ES R2	
Paris Université Club D1	-	Trappes St Quentin R2	
Gif Section Foot OC D2	-	Maccabi Paris UJA R3	



Pour rappel, au tour précédent, la Salésienne de Paris (D1) a éliminé l'Epinay Académie (R3), un club d'une division supérieure.

Le Paris Université Club, un autre club de D1, s'est aussi qualifié pour le 4^e tour en s'imposant contre Le Raincy (D2).

Enfin, les clubs de niveau régional toujours en lice se sont tous imposés à l'extérieur contre des clubs de district :

le Maccabi Paris UJA (R3) 5 - 3 Coubron CSM (D3),

l'Espérance Sportive Parisienne (R2) 2-1 Saint-Prix ES et

le Paris 15 AC (R2) 5-0 Pays Créçois FC (D1).

A noter, l'entrée en lice du Paris Atletico (N2) contre Suresnes JS (D1).

INFORMATIONS



#RETOUR AU FOOT



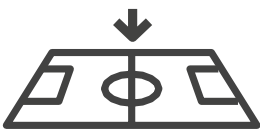
LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

[Télécharger l'application](#)



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservés exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

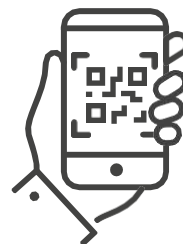
Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement.

Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).



QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

INFORMATIONS



ATTENTION !!

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match et utiliser l'adresse officielle du club.



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

Purge des sanctions

Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

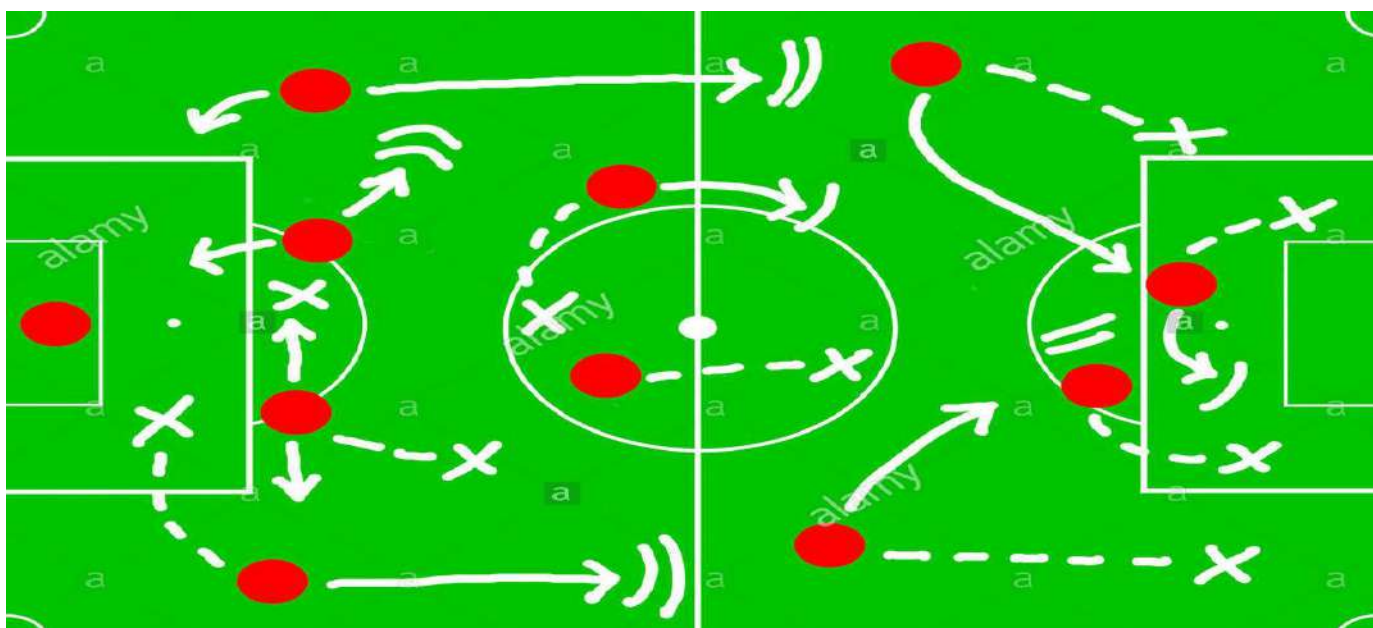
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

FORMATIONS





FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES

Le département technique, organise des modules CFF1 et CFF2

CFF1 module U9 : 25 et 26 octobre 2021

CFF1 module U11 : 28 et 29 octobre 2021 *Ci-joint les lieux des formations*

CFF2 module U13 : 2 et 3 novembre 2021

Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter le **correspondant IRFF** :

Tél : 01 85 90 03 79 - Email : formations@paris-idf.fff.fr

FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE

Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Session 1 : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.

Session 2 : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.

Session 3 : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.





PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

POUR LE DEBUT DE SAISON

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	Carpentier

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	Carpentier

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	Carpentier

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU

PROCÈS-VERBAUX





Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 28/09/2021

Président : M. Jean François CHERUBIN

Présents : MM. DIDIER DAKOURY – Arthur FLEURY – Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non-disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match et utiliser l'adresse officielle du club.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409726 : AF Paris 18 / RC Paris 10 - Seniors D3 -B.

Hors la présence de M. Anthony PINTO.

Après la lecture du rapport de l'arbitre et du courriel de RC Paris 10 du 28/09/21 contestant le résultat.

La Commission demande à l'AF Paris 18 de transmettre la feuille de match afin de confirmer le résultat de ce match.

Match n°23409723 : ESC XVème/ AS Paris 2 - Seniors D3 B du 26/09/21.

Courriel du club de l'AS Paris (551831) du 27/09/21 informant d'un dysfonctionnement de la tablette et réserve portée par l'AS Paris sur la participation et la qualification de deux joueurs de l'ESC XV.

Après lecture du rapport de l'arbitre, la commission confirme le résultat de la rencontre 3 à 6 en faveur de l'AS Paris.

Match n° 23926878 : AS Grenelle/ Ménilmontant 2 - Seniors D4 du 03/10/21.

Courriel du club de l'AS Grenelle (539501) du 22/09/21 demandant le report du match cité en objet pour motif: date anniversaire d'un événement particulier du club.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match : AS Centre de Paris2 / Panamicaine Seniors D3 du 03/10/21.

Courriel du club de l'AS Centre de Paris (514389) du 26/09/21 demandant l'inversion de la rencontre depuis le 19/09/21 qui a été refusée par le club de la Panamicaine,

Considérant que le club de la Panamicaine refuse l'inversion de la rencontre, *la commission maintient la rencontre à sa date initiale et demande à l'AS Centre de Paris de trouver un terrain de repli.*

L'AS Centre de Paris redemande une dérogation pour jouer ses matchs à domicile le samedi à 19H00.

La commission a déjà statué sur cette demande le 21/09/21 voir PV sur le site du District 75.

Rappel de cette décision : " *Accord de la commission sous réserve de l'accord du club adverse à défaut de l'application de l'article 40.1 du RSG du district 75*".

Match : n° 23926971 Homentemen/ Perou en Bleu - Seniors D4 B du 03/10/21.

Courriel du club de Perou en Bleu (560598) du 27/09/21 car sur le site internet, il n'est pas indiqué de terrain pour cette rencontre.

La commission demande au club Homenetmen de communiquer à tous ses adversaires le nom et l'adresse de leurs installations.

JEUNES

CHAMPIONNATS JEUNES

Match n° 23404918: Couronnes OFC / Antillais Paris 19 – U14 D2 Bdu 25/09/21.

Courriel du club d' Antillais Paris 19 (540374) du 23/09/21 demandant le report de la rencontre pour motif : manque de licences à cause de la crisesanitaire.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match n° 23427211 : PUC 3 / ES 16^{ème} 3 - U14 D3 A du 25/09/21.

Courriel du club de l' ES 16^{ème} (525523) du 27/09/21. Après la Lecture du rapport de l'ES 16^{ème}, la commission demande au PUC l'envoi de la feuille de match et un rapport détaillé sur l'organisation et le déroulement de la rencontre.

Match n° 23927193 : Trops FC / ES Petits Anges - U16 D3 B du 03/10/21.

Courriel du club de Trops FC (560687) du 28/09/21. Demande du report de la rencontre pour motif lui permettre de valider ses licences dans les temps.

La commission dit le motif non valable et maintient la rencontre à sa date initiale.

Match n° 23434200 : RC Paris 10/ Solitaires FC - U16 D2 du 26/09/21.

Hors la présence de M. Anthony PINTO.

Courriel du club de RC Paris 10 (552646) du 27/09/21. Après lecture du rapport de RC Paris 10, du rapport de l'agent de la ville de Paris et de la FMI, après 2 minutes de jeu, l'arbitre bénévole de la rencontre a arrêté le match à cause des conditions météorologique (pluies et orages), l'agent de la ville de Paris a jugé que le terrain était non praticable pour reprendre le match.

La commission décide match à jouer à une date ultérieure.

Match n° 23434667 : Paris 13 Atletico/ Nicolaite Chaillot - U16 D1 du 26/09/21.

Hors la présence de M. Jean-François CHERUBIN.

Après lecture de la FMI, le rapport de Paris 13 Atlético et de la Nicolaïte Chaillot. *La commission donne match perdu à l'équipe de Paris 13 Atletico (0 point, 0 but) pour erreur administrative au motif que le club n'a pas mis tout en oeuvre pour le match démarre dans les délais légaux (Article 40.2 des RSG du District 75).*

Match n° 23965354: Trops FC / Pitray Olier - U18 D3 B du 03/10/21.

Courriel de Trops FC du 27/09/21 demandant le report de la rencontre au motif que son équipe joue le même jour un match de la coupe Gambardella. *La commission donne son accord et remet ce match au 10/10/21.*

DIVERS TOUTES CATEGORIES ET FORFAITS**Match n° 23460222 : Couronnes OFC / Antillais Paris 19 - U14 D2 du 25/09/21.**

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Antillais Paris 19).

La commission enregistre le 1^{er} forfait d' Antillais Paris, 19 une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match n° 23404463 : Championnet sport / ES Parisienne – U14 D2 du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe ES Parisienne 2).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de ES Parisienne 2, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match n° 23427229 : Couronnes OFC 2 / Solitaires FC 3 – U14 D3.B du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Solitaires FC 3)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Solitaires FC 3, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : ES Parisienne 3 / OL Montmartre - U14 D3 C du 25/09/21.

Courriel du club de l'OL. Montmartre (516449) du 26/09/21 informant que le match n'a pas eu lieu (absence du club recevant).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES Parisienne 3, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : Paris Atlético / ES Paris XIII - U16 D2 du 26/09/21.

Courriel du club de l'Entente sportive Paris XIII (551989) du 24/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de ES Paris XIII.

Match n° 23434199 : Couronnes OFC / UA Chantier - U16 D2 du 26/09/21.

Après lecture de la feuille de match constate l'absence de l'équipe visiteuse UA Chantier, la commission enregistre le 1^{er} forfait de l'UA Chantier et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : AC Paris 15 / Maccabi Paris - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Courriel du club de Maccabi de Paris (563601) du 23/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Maccabi Paris.

Match : Nicolaite Chaillot / US Paris XI - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Courriel du club de l'US Paris XI (522471) du 23/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de US Paris XI.

Match n° 23460222 : Paris Féminin FC/ FC Solitaires - Seniors Féminines D1 du 25/09/21.

Après lecture de la feuille de match (absence de l'équipe Solitaires).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de Solitaires FC, et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Match : US Paris XI / Championnet sport – U 18 D2 du 26/09/21.

Courriel du club de Championnet Sport (511117) du 24/09/21 déclarant son forfait avisé.

La commission enregistre 1^{er} Forfait avisé de Championnet Sport.

Match n° 23433937 : ES Parisienne / Couronnes - U18 D1 du 26/09/21.

Après lecture du rapport de l'arbitre absence du club recevant ES Parisienne,

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'ES Parisienne et inflige une amende de 40€ (cf annexe financière).

Courriel de Pitray Olier JS (516516) du 28/09/21.

Demande une dérogation pour jouer toutes ses rencontres « Stade Pitray Olier - 30 grande voie des Vignes 92290 CHATENAY-MALABRY » terrain N° 1 et terrain N° 2 qui sont en cours d'homologation par la LPIFF.

La commission accorde la dérogation pour que toutes les rencontres du club Pitray Olier puissent se jouer sur ces deux terrains pour la saison 2021/2022.

Courriel de la Salesienne du 29/09/21.

Annulation des engagements, après parution des Calendriers :

- +45 ANS

Une amende de 150 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.
(cf annexe financière).



Commission Football Féminin

PROCES-VERBAL

Réunion du 21/09/2021

Président : M. Beroy Olivier

Présents : Mmes Pieters Mélanie, Ropartz Marie-France, Hillevouan Valérie – MM. Civit Arnaud, Ada Nkomo Joey, Samuel Mac Ginity, Karamoko Abou

Assiste : M. Fournier Anthony

CRITERIUMS

Les critères et les plateaux commenceront le Samedi 09 Octobre 2021. Dans ce cadre Fournier Anthony le CTD DAP présente les poules féminines :

Marie France Ropartz propose un changement pour que les U11F et U13F aient plus de matchs en commun. Proposition retenue.

Des équipes de ligue pouvant faire forfait, il est décidé de créer des poules de 8 pour pouvoir intégrer les équipes directement dans la grille.

U11 F

Equipes	Numéro d'affiliation
PFC	500568
FC SOLITAIRE 1	550005
LA CAMILIENNE	511261
PARIS 13 ATHLETICO	523264
CA PARIS 14	500221
US PARIS 11	522471

Equipes	Numéro d'affiliation
FC SOLITAIRE 2	550005
CHAMPIONNET SPORT	511117
SEIXIEME ES	525523
PUC	500025
SALESIENNE	526420
ACP15	551508

U13 F

Equipes	Numéro d'affiliation
PFC 1	500568
FC SOLITAIRE	550005
PUC	500025
PARIS 13 ATHLETICO	523264
CA PARIS 14	500221
LA CAMILIEENNE 1	511261
Exempt	
Exempt	

Equipes	Numéro d'affiliation
PFC 2	500568
PETITS ANGES	546466
SEIXIEME ES	525523
SALESIEENNE	526420
CHAMPIONNET SPORT	511117
CS POUCHET 1	551469
Exempt	
Exempt	

U15 F

Equipes	Numéro d'affiliation
LA CAMILIEENNE 1	511261
PETITS ANGES	546466
CA PARIS 14	500221
SALESIEENNE	526420
ACP15	551508
CS POUCHET 1	551469
PITRAY OLIER	516516
PARIS ALESIA 1	500699
Exempt	
Exempt	

U18 F

Seulement trois engagements en U18F :

- La Salésienne U18F (526420)
- Pitray Olier U18F (516516)
- Petits anges U18F (546466)

La commission va contacter ces clubs afin que ces trois équipes intègrent le critérium Senior Fem à 7. Mme Marie France Ropartz précise qu'il y a des clubs qui jouent le dimanche et qu'il faudra le noter sur le site internet.

CHAMPIONNAT SENIORS FEM D1

Supernova FC (860123) n'ayant pas de terrain pour pouvoir s'engager en Division 1 Senior, la commission propose à son représentant Samuel Mac Ginity d'intégrer l'équipe au critérium foot à 7 seniors.

LES PARISIENNES Ô FOOT

La commission fait le point des engagements reçus pour l'action « les parisiennes ô foot »

A ce jour, six clubs engagent des joueuses à participer à l'évènement

- Paris FC (500568) 12 joueuses
- PUC (500025) 5 joueuses
- ACP15 (551508) 3 joueuses
- Paris 13 Atletico (523264) 3 joueuses
- ES 16 (525523) 5 joueuses
- La Salésienne (526420) 15 joueuses

M. Arnaud Civit propose de répartir les tâches pour le jour J.

Mme Marie France Ropartz – MM. Arnaud Civit, Ada Nkomo Joey, Abou Karamoko seront présents.

M. Anthony Fournier propose l'idée de faire venir un freestyleur pour une petite animation, proposition acceptée, M. Samuel Mc Ginity donne un contact.

L'évènement se déroulera au Stade Pershing, Route Bosquet Mortemart, 75012 Paris, le dimanche 26 Septembre 2021, de 10h à 12h pour les filles licenciées ou non de U6 à U9.

FORMATIONS EDUCATRICES

Le CTD DAP, Anthony FOURNIER informe sur les dates des CFF1 et 2.

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans

Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	Carpentier

U11 - Module 9-10 ans

Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	Carpentier

CFF2

U13 - Module 11-12 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	Carpentier

U15 - Module 13-14 ans

Date Début	Date Fin	Localité

Annexes



Annexes

PLU

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F	
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE									
Samedi 4/09											
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7									
Samedi 11/09											
Samedi 18/09											
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT									
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot		
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ									
Samedi 2/10											
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL									
		PHASE 1									
Samedi 9/10		Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	
Samedi 16/10		Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	
Samedi 23/10											
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF				
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10									
Mercredi 3/11		interdistrict U16									
Samedi 6/11		interdistrict U15									
Samedi 13/11		Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	
Samedi 20/11		Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	
Samedi 27/11			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR			interdistrict U15F				
Samedi 4/12		Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	
Samedi 11/12		Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	
Samedi 18/12											
Samedi 25/12		NOËL									
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF									
Samedi 8/01		Plateau 4									
Samedi 15/01			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR				
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2									
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE									
Samedi 5/02		Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	
Samedi 12/02			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR				
Samedi 19/02		Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	
Samedi 26/02		HIVER									
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03									
Samedi 12/03		Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	
Samedi 19/03		Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	
Samedi 26/03		Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	
Samedi 2/04		Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE				
Samedi 9/04		Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES									
Lundi 18/04											
Samedi 23/04											
mercredi 27/04									interdistrict U14F		
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14				
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05									
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE		
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	
Jeudi 26/05		ASCENSION									
Samedi 28/05											
Samedi 04/06											
Lundi 6/06						PENTECÔTE					
Samedi 11/06					finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg			
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)									
Samedi 25/06							CEREMONIE CLOTURE DE SAISON		fillofoot reg		

